

Qualité du biodiésel

2007

Vu l'intérêt croissant à l'égard des émissions et de la réduction de l'usage des carburants à base de distillats du pétrole, bon nombre de gouvernements et d'organismes de réglementation encouragent l'utilisation des biocarburants tels que le biodiésel.

Les données dégagées des essais sur les effets opérationnels des biodiésels indiquent que la fumée, la puissance et l'économie de carburant diminuent à mesure que le mélange biodiésel augmente. Les spécifications du biodiésel sont définies dans la norme CEN 14214 en Europe et la norme ASTM D6751 en Amérique du Nord. Elles définissent uniquement le biodiésel (B100) utilisé comme composante du mélange avec le diésel. Elles ne s'appliquent pas aux mélanges de carburant achetés par l'utilisateur final. En dépit de ces normes, la qualité du biodiésel disponible reste inégale.

Jusqu'à présent, un seul fabricant nord-américain de moteurs a permis l'utilisation d'un mélange atteignant B20 (un rapport 20 % de B100 et 80 % de pétrodiesel). Le mélange doit respecter les spécifications de l'Engine Manufacturers Association (EMA) et il est recommandé pour leurs moteurs de 2002 ou qui sont conformes aux nouvelles normes d'émission, tandis que leurs anciens moteurs et la majorité des autres fabricants recommandent encore l'utilisation d'un mélange atteignant B5. Pour que l'utilisation du biodiésel réussisse, il importe que le carburant soit de grande qualité et respecte ou excède les spécifications élaborées par l'EMA, sinon le moteur sera endommagé. Les spécifications de l'EMA requièrent que tous les mélanges de biodiésel contiennent du pétrodiesel conforme à la norme ASTM D975 et du B100 conforme à la norme ASTM D6751 ou CEN14214.

L'EMA recommande également que les mélanges de biodiésel soient achetés auprès d'un vendeur certifié BQ9000 et que le biodiésel B100 utilisé dans le mélange soit obtenu auprès d'un producteur accrédité BQ9000. Le National Biodiesel Accreditation Program, appelé BQ9000, est un programme coopératif et volontaire menant à l'accréditation des producteurs et des vendeurs de biodiésel. Le programme combine la norme ASTM pour le biodiésel, ASTM D6751, et un programme de systèmes de qualité axé sur l'emmagasiner, l'échantillonnage, la mise à l'essai, le mélange, l'expédition, la distribution et la gestion des carburants.

Maintenant que diverses initiatives axées sur le biodiésel ont été mises en œuvre au pays, la protection du consommateur devrait figurer parmi les priorités du gouvernement canadien.

Recommandations

Que le gouvernement fédéral :

1. Élabore une norme réglementaire pour la production et la commercialisation du biodiésel B100 qui respecterait ou excéderait les spécifications élaborées par l'EMA (Engine Manufacturers Association).
2. Veille à ce que tous les vendeurs et producteurs soient certifiés BQ9000 ou élabore un processus de certification égal ou supérieur au programme BQ9000.
3. Encourage l'Office général des normes du Canada à élaborer une norme pour le biodiésel B100 qui soit conforme aux normes CEN14214 et ASTM D6751.

Notes spéciales : l'ASTM, American Society for Testing and Materials, est maintenant connue sous le nom d'ASTM International. Il s'agit d'un groupe d'ingénieurs et de scientifiques qui, par consensus, élaborent des normes qui ont rendu des produits et services plus sûrs, meilleurs et plus rentables. La lettre et le chiffre qui suivent le sigle ASTM désignent la norme à laquelle on doit faire référence pour un produit particulier. Le CEN est le Comité européen de normalisation.

